

# 2ème appel Micro-projets du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen

## Objectifs

Les micro-projets offrent une opportunité, notamment aux partenaires de plus petite taille, ou à des opérateurs moins expérimentés avec les financements européens, de participer à la coopération transfrontalière.

Les micro-projets doivent générer un impact transfrontalier et des retombées transfrontalières pour le territoire de coopération et/ou sa population.

Cette zone transfrontalière comprend les territoires suivants :

En France : les Départements du Nord, du Pas de Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise, de la Somme et de la Marne.

En Wallonie : les provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg.

En Flandre : les provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale (uniquement les arrondissements de Gand et d'Audenarde).

Vous trouverez ci-dessous les thématiques possibles pour les micro-projets :

Thématique 1 : Soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée

Thématique 2 : Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique

Thématique 3 : Améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable résiliente face au changement climatique

Thématique 4 : Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire

## Conditions d'éligibilité

Une des particularités des programmes transfrontaliers réside dans le fait que tous les projets sont obligatoirement portés par un partenariat transfrontalier, c'est-à-dire au moins un opérateur de chaque côté de la frontière (ou exceptionnellement par une structure déjà transfrontalière par ses statuts). Un micro-projet pourra

donc être franco-wallon, franco-flamand ou tripartite mais pas wallon-flamand.

## Budget

Le budget maximum par micro-projet est de 50.000 euros, tous opérateurs confondus. Le financement est assuré à 100% par le programme, via le Fonds européen de développement régional (FEDER).

## Baillleur de fonds

- **FEDER**

## Critères de sélection

Une fois déclaré recevable, le micro-projet est évalué sur base des sept critères suivants :

- contribution du projet aux objectifs fixés par l'appel à micro-projets (critère d'exclusion) et à la liste des activités reprises à la rubrique 1.2.1. "Les thématiques retenues" ;
  - plus-value transfrontalière démontrée (critère d'exclusion) ;
- mise en œuvre transfrontalière démontrée et pertinence du partenariat (critère d'exclusion) ;
  - pertinence des activités de communication proposées ;
  - adéquation entre budget/activités/résultats ;
- pertinence des livrables présentés. Ceux-ci sont de nature à démontrer, sans équivoque et pour chacun des modules/activités, la bonne exécution de ceux-ci ;
  - la qualité de la traduction (lisibilité et compréhension) en français et en néerlandais.

Soumission : 19 mars 2025

Durée : Max. 18 mois

Porteur(s) : **ASBL** **Centre de Recherche**

**Centre de Recherche Agréé** **Entreprise**

**Haute  
Ecole**

## Mots-clés

**Europe** **Interreg** **Projet européen**

## Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)